

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
CHARTRIER FERRIERE**

**SEANCE DU 30 OCTOBRE 2017**

Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes

**Absent :** Mme SIRON –Excusées

**PROCES VERBAL :** le procès- verbal de la séance du 20 JUILLET 2017 est adopté à l'unanimité

**Suppression de poste / d'agents spécialisé principal de 2ème classe & Adjoint technique de 2ème classe /**

Conseil municipal décide à l'unanimité la suppression de poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe & Adjoint technique de 2ème classe /

à compter du 1 octobre 2017 le tableau des emplois se trouve modifié comme suit :

Adjoint technique principal 2ème classe	effectif : 1
Agent de maîtrise territorial	effectif : 1
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1 <sup>er</sup> classe	effectif : 1
Adjoint administratif principal 1ère classe	effectif : 1

**Eclairage public / village du BATTUT** Compte tenu du transfert de compétence de l'éclairage public a le FDEE 19 au 1.01.2017 le Conseil municipal décide à l'unanimité , de résilier le marché passé avec le Bureau d'Etude DEJANTE

**Travaux /pose coffret prise de guirlande – achat illumination Noël** le Conseil municipal décide à l'unanimité de faire poser 3 coffrets prise de guirlande supplémentaire sur des candélabres au bourg de CHARTRIER et 2 sur des candélabres au bourg de FERRIERE ainsi que l'achat de 5 décorations pour l'illumination des bourgs

**Fête de Noël des Ecoles**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de régler pour un montant de 150 € la facture du spectacle de Noël à part égale avec la commune de CHASTEАUX , le reste de la dépense étant due par l'Association des parents d'Elèves

***Infos diverses***

**PLU /** réunion publique **JEUDI 9 Novembre 2017 à 18 h salle R.DELPY**

**ELAGAGE /** un courrier sera adressé à tous les riverains des voies communales et des chemins ruraux afin de procéder à l'élagage de ces voies bordées par des lignes aériennes (ERDF – France Telecom)

**FAMILLE RURALE/** le Conseil Municipal ne souhaite pas signer la convention proposée par famille rurale telle qu'elle est rédigée , pour la garderie des enfants du mercredi matin